



Fiche d'information: approvisionnement en électricité sur le marché spot et approvisionnement initial

Situation actuelle

Certains consommateurs d'électricité sur le «marché libre» ne pourront ou ne voudront pas conclure de nouveaux contrats. Ils auront tout de même besoin d'électricité. Comment seront-ils approvisionnés en électricité?

Marché spot

En principe, la règle est la suivante: ceux qui sont dans le «marché libre» et ne concluent pas de nouveau contrat ne peuvent pas revenir à l'approvisionnement de base. On doit alors s'approvisionner sur le marché spot. Sur le marché spot, l'électricité est négociée à court terme. On distingue entre le marché day-ahead et le marché intra-day. Le négoce day-ahead permet, comme son nom l'indique, de se procurer de l'électricité la veille. Dans le négoce intra-day, il est même possible de conclure une transaction jusqu'à cinq minutes avant le début de la livraison. Pour les PME en particulier, il est conseillé, lorsqu'elles achètent leur électricité sur le marché spot, de se mettre en relation avec un courtier en électricité et d'externaliser ainsi l'achat.

Approvisionnement de substitution / approvisionnement de secours

Dès qu'un consommateur d'électricité approvisionné jusqu'à présent par le marché ne dispose plus d'un contrat d'approvisionnement valide – même pas spot – le gestionnaire du réseau de distribution (fournisseur de base) prend le relais et assure la fourniture au moyen d'un approvisionnement dit de substitution. En principe, il s'agit d'un approvisionnement de secours du client final pour éviter les interruptions d'approvisionnement.

Selon le document de la branche en vigueur «Modèle de marché pour l'énergie électrique», l'approvisionnement de substitution est une obligation du gestionnaire de réseau au réseau de distribution auquel le client final est raccordé. De plus, le document de la branche SDAT-CH2 définit le processus de déroulement obligatoire.

Il convient de noter que les prix de l'approvisionnement de secours ne sont pas basés sur les prix de l'approvisionnement de base, qui sont orientés en fonction des coûts, mais sont plus élevés. Les entreprises de distribution sont libres de facturer d'autres composantes de prix en plus du prix spot. Elles sont notamment libres de facturer des forfaits de traitement de toute nature.

L'approvisionnement de secours dure jusqu'à ce que le client soit approvisionné dans le cadre d'un contrat de marché.

Base légale pour l'approvisionnement de substitution

La loi sur l'approvisionnement en électricité en vigueur ne prévoit pas pour l'instant de réglementation légale relative à l'approvisionnement de substitution. Ce n'est qu'avec la révision prévue de la LAPeI que l'approvisionnement de substitution sera explicitement réglé par la loi.

Berne, le 6 novembre 2022-sgv/Sc